

Compte rendu du Conseil de la SFR Santé

21 janvier 2014 à 17h00

Présents : Céline Beauvillain, Alexandra Ducancelle, Linda Grimaud, Céline Lépine, Patricia Le Grand, Amina Moussa, Laëtitia Point, Alexa Rouez, Jean Pierre Benoit, Jean Philippe Bouchara, Paul Calès, Jérôme Cayon, Daniel Chappard, Olivier Coqueret, Yves Delneste, Olivier Duval, Joël Eyer, Sébastien Faure, Emmanuel Garcion, Daniel Henrion, François Hindré, Gilles Kauffenstein, Pierre Legras, Franck Letournel, Laurent Loufrani, Guillaume Mabileau, Rodolphe Perrot, Christian Pihet, Vincent Procaccio, Gilles Simard.

Excusés : Isabelle Richard, Pierre Abraham, Pierre Asfar, Laurent Marsollier, Patrick Saulnier

Ordre du jour:

- I- Validation du CR du Conseil de la SFR du 19 novembre 2013
- II- Vignette Méthodologique (10-15')
 - a. Acquisition d'un confocal au SCIAM: Spécificités (R. Perrot et D. Chappard)
 - b. Apport du système Incucyte sur PACeM (V.Procaccio)
- III- Point sur les CPER
- IV- Appels d'offres 2014
 - a. Présentation et modalités du nouvel Appel Offres Angers Loire Métropole 2014 (Laetitia Point, ALM)
 - b. Appel à projets recherche Angers Loire Métropole (AAP)
 - c. Point sur la réflexion en cours sur les modalités d'attribution des allocations doctorales et postdoctorales (O. Coqueret et L. Loufrani)
 - d. Appel d'offres équipements < 100 k€
- V- Questions diverses

I-Validation du CR du Conseil de la SFR ICAT du 19 novembre 2013

Le compte rendu est validé à l'unanimité par le Conseil

II-Vignette Méthodologique (10-15')

a. Acquisition d'un microscope confocal par le SCIAM: Spécificités (R. Perrot et D. Chappard)

Rodolphe Perrot nous informe que l'appel d'offre concernant l'acquisition du microscope confocal à balayage laser a été publié mi novembre. La date de clôture étant dépassée, l'ouverture des plis est programmée dans les jours à venir.

Il est à noter que le choix s'est porté sur la polyvalence pour répondre aux demandes des équipes et sur le large panel d'objectifs à atteindre. Rodolphe Perrot précise que la livraison est prévue courant mai et qu'après formation des utilisateurs, le microscope devrait être fonctionnel pour l'automne prochain dans le meilleur des cas. Cet appareil sera installé au SCIAM.

Les caractéristiques techniques de deux appareils répondant au cahier des charges sont présentées dans le fichier ppt joint.

b. Apport du système Incucyte sur PACeM (V.Procaccio).

En l'absence d'Arnaud Chevrollier et de Patrick Saulnier, Vincent Procaccio fait une brève présentation du système Incucyte en précisant que la livraison est prévue courant juin 2014.

Le choix de ce système s'est porté sur les nombreuses applications qu'il offre, notamment la possibilité de le combiner avec la technologie Seahorse Bioscience, récemment acquise par PACeM pour l'analyse métabolique mitochondriale haut débit.

Olivier Coqueret craint que l'utilisation de ce dernier soit vite saturée, compte tenu du grand nombre d'utilisateurs concernés. Vincent Procaccio précise que cela sera au moins la preuve de l'utilité de cet équipement sur le site santé.

III-Point sur les CPER

Yves Delneste nous informe que le CPER 2007-2013 est en cours de « bouclage ».

Il est rappelé que l'année 2014 est une année de transition entre les 2 CPER.

Concernant le CPER 2015-2020, Yves Delneste nous fait part de la réunion qui s'est tenue à la préfecture de Nantes le lundi 20 janvier en présence des représentants du CHU d'Angers et de l'Université d'Angers. Seules des informations d'ordre général ont été communiquées, aucune information sur le volant financier n'a été donnée.

La remontée et finalisation des dossiers sont prévues pour le 15 février prochain.

La direction de la SFR a appris récemment que deux nouveaux dossiers nantais venaient d'être intégrés au projet santé (ONIRIS et Subatech).

Pour mémoire, les axes thématiques sont (1) Médecine personnalisée, Biologie des systèmes et Bioinformatique, (2) Biothérapies, Médecine régénérative, Biomatériaux & Nanomédecine et (3) Médecine nucléaire et rayonnements ionisants.

Ces axes sont déclinés en 5 opérations : (1) Accompagner les projets mobiliers associés à la structuration du pôle santé d'Angers, (2) Accompagner le schéma directeur des animaleries sur le site Santé d'Angers, (3) Renforcement des capacités de criblage à haut débit, (4) Bio-imagerie et Explorations Fonctionnelles et (5) Recherche Pré-clinique et Clinique

Les opérations 1 et 2 restent prioritaires (accompagnement mobilier IRIS2, SCAHU et nouvel ICO). Le projet PREMMI de médecine personnalisée (lauréat régional de l'appel d'offres ConnectTalent) est adossé à l'opération 3. L'opération 4 vise au renforcement des plateformes (SCIAM et PACeM). Une opération Recherche Clinique et Préclinique intègre les projets MICROBE et Vectoris.

Suite aux discussions avec la région, l'opération Emergence (enveloppe de 500 k€ pour de nouveaux projets sur la phase 2018-2020) n'a pas été conservée car il a été précisé que les financements iraient préférentiellement aux projets déjà identifiés.

Pour la constitution des dossiers, il est rappelé les différents critères à adopter, notamment : une politique de site, une priorisation avec les nantais, soutien des EPST, co-financements des projets ... L'évaluation se fera au niveau national.

De nouvelles fiches projets ont été transmises sur le modèle transmis par le DRRT. Il est demandé aux porteurs de projet de reformater les fiches (intégrant bilan du CPER précédent).

Les fiches mises à jour sont attendues pour début février afin de faire le travail d'homogénéisation, Yves Delneste se chargeant de la collecte des fiches. Yves Delneste verra ensuite la présidence pour une aide au bouclage du dossier.

La lettre de cadrage sera transmise en juin.

Christian Pihet annonce une enveloppe budgétaire de l'Etat qui serait proche de celle du précédent CPER. Au vu de l'inflation des demandes, il faudra prioriser les projets. Certains doublons sont à « déplorer » notamment la demande d'acquisition d'un appareil IRM gros animal par ONIRIS.

IV Appel d'offres 2014

Présentation et modalités du nouvel Appel Offres Angers Loire Métropole 2014 (Laetitia Point, ALM). Laetitia Point présente 2 Appel Offres qui cette année ont été remaniés.

a. Appel à projet MPIA (Maturation de projets Innovants en Anjou)

L'appel à projet MPIA (Maturation de projets Innovants en Anjou) a pour objectif de financer des projets innovants

Objectif :

Maturation de projets innovants pour préparer efficacement le transfert d'une technologie innovante vers une entreprise existante ou pour préparer la création d'une entreprise innovante.

Pourquoi cet Appel à Projets ?

Soutenir la « preuve de concept » Pour renforcer le projet tant techniquement que juridiquement Pour amener les technologies et projets le plus proche possible du monde économique.

Qui lance cet Appel à Projets ?

Organisé par Angers Technopole, il est soutenu et financé par : Le Conseil Régional des Pays de la Loire BPIFrance Angers Loire Métropole SATT Ouest Valorisation

A qui s'adresse cet Appel à Projets ?

Cible : laboratoires de recherche

Projet : programme de recherche avec potentiel de valorisation

Enveloppe : 100 k€ maximum dont minimum 25% consacrés à l'évaluation du potentiel de valorisation (recherche antériorité, brevet, étude de positionnement, étude réglementaire, ...)

Assiette des dépenses : toutes dépenses représentant un surcoût par rapport au fonctionnement du laboratoire

Positionnement par rapport aux outils existants

Détection de projet en amont

Outils pouvant favoriser l'émergence de **projets « dormants »**

Projets développés en Maine et Loire

Les projets peuvent ensuite être accompagnés par l'**incubateur** ou une cellule de valorisation

Les dossiers peuvent dès à présent téléchargé sur le site : www.angerstechnopole.com (date limite de dépôt : 14 avril 2014).

b. Appel à projets recherche Angers Loire Métropole (AAP)

Objectif

Le financement du soutien à la recherche est basé sur un projet centré sur des allocations doctorales et post-doctorales incluant une partie du financement consacré au fonctionnement.

Dépenses éligibles

Allocation doctorale : (85 208,82 € pour 3 ans).

Allocation post-doctorale : 12 à 18 mois (40 100 € pour une durée de 12 mois)

Environnement : montant plafond de l'enveloppe dédiée à l'environnement est de 30 k€ et ne devra pas dépasser 30% de l'enveloppe globale demandée.

Sont éligibles à l'enveloppe consacrée au fonctionnement ou à l'environnement du projet :

- frais pour consommables ;
- frais de participation à un colloque ;
- rémunération de stage de Master 2 ;
- co-financement maximal de 50% pour des petits équipements.

Calendrier / Procédure

Retour des dossiers de candidatures auprès du service Recherche de l'Université **4 AVRIL**.

Rq : les fiches d'actualisation des plans de développement substituées par les fiches COS fournies directement par le service Recherche de l'Université.

Retour des dossiers classés par l'université (et autres établissements) à Angers Technopole et Angers Loire Métropole : **30 AVRIL**.

Retour d'information sur les dossiers : **15 JUIN**.

c. Point sur la réflexion en cours sur les modalités d'attribution des allocations doctorales et postdoctorales (O. Coqueret et L. Loufrani)

Laurent Loufrani et Olivier Coqueret, en collaboration avec Franck Boury, ont eu en charge le dossier sur la réflexion des modalités d'attribution des allocations.

Beaucoup d'interrogations demeurent sur la démarche à adopter : Olivier Coqueret déplore le fait que les candidats ne soient pas auditionnés, cependant reste à voir si on auditionne tous les candidats face à un jury externe en présence de la SFR et s'ils sont sélectionnés d'après leur oral (la SFR n'ayant pas vocation à faire un oral) avec ou non application des critères de sélection de l'ED.

Daniel Chappard rappelle qu'il est très difficile de trouver un candidat émanant de l'ED Nantes/Angers car aucune formation sur les bio-matériaux n'y est dispensée.

Vincent Procaccio propose que le nombre de projets soit limité et prenant en compte la taille de l'équipe :

EA : 1 à 2 projets

EPST : 1 à 3 projets

Il soumet l'idée que le classement de l'ED permettrait de trouver, le cas échéant, un autre candidat en cas de désistement ; cette solution permet également d'avoir un plus large panel de candidatures d'où la nécessité d'avoir un candidat associé au projet. Cependant il reste à trouver un comité externe (gage de transparence) pour l'évaluation.

Compte tenu de l'avancement du calendrier de l'ALM, il est relevé la possibilité de juxtaposer les demandes avec l'ED. Cependant, Daniel Henrion s'inquiète sur le fait de répondre « à côté de la

plaque » et, de ce fait, de ne pas être retenu. Laetitia Point pense qu'effectivement il faut s'aligner sur l'appel d'offre en cours cette année car il semble difficile de modifier les règles actuelles de toutes les écoles doctorales au profit de la nôtre.

Olivier Coqueret suggère d'augmenter le nombre de projets déposés à l'ED.

Christian Pihet refait un bref historique en indiquant que les allocations sont en nette augmentation avec, en règle générale, une bourse allouée par la Présidence de l'UA. Il est également rappelé que les projets avec un candidat identifié ont la préférence des élus.

Alexa Rouez propose de se rapprocher des autres SFRs, leur expérience et politique de site pouvant nous aider dans la politique à adopter.

Malgré toutes ces interrogations, et en raison du timing très serré, il est proposé de faire remonter à Olivier Coqueret et Laurent Loufrani toute suggestion afin que ces derniers fassent une proposition plus affinée. Proposition qui sera envoyée à l'ensemble des directeurs d'unité et enseignants/chercheurs du pôle santé.

d. Appel d'offres équipements < 100 k€

La date limite de dépôt de dossiers est fixée au 15 février. Le matériel doit être livré et installé au plus tard mi-octobre 2014. Un co-financement à hauteur de 50% du coût de l'acquisition est nécessaire. Christian Pihet précise qu'il sera possible d'envisager via l'Université d'Angers d'utiliser le fond d'intervention afin de soutenir les demandes et aider au co-financement.

Paul Calès s'interroge sur la non participation de la SFR à l'acquisition. Il lui est rappelé que la SFR n'est pas une structure soutenue par les EPST et qu'elle ne dispose pas (plus) d'un budget suffisant permettant cette aide.

V-Informations diverses

Jean Philippe Bouchara a mis à disposition des laboratoires de la SFR l'Arrayscan, qui sera installé dans les locaux de PACeM, cette opération s'inscrit dans un principe de mutualisation du site.

Concernant le règlement intérieur, il apparaît que Marie Chabbert et Joël Eyer n'ont eu aucun retour sur d'éventuelles modifications à apporter, il est demandé aux membres du conseil de leur faire remonter au plus vite leurs commentaires afin de présenter la version finale lors du prochain conseil du 25 mars.

Le 6 février prochain, Mme Patricia Lemarchand (SFR Bonamy) Mme Marie Liabeuf (responsable de l'animalerie de l'IRS1) visiteront le SCAHU pour un éventuel hébergement de leurs animaux.

Il est rappelé la nécessité d'échanger les informations sur les projets collaboratifs avec Nantes (RFI) pour éviter l'effet « strapontin », c'est pourquoi il est important que la SFR et l'UA puissent avoir une lisibilité sur les nouveaux projets et dynamiser la politique scientifique du site

Vincent Procaccio rappelle que lors du dernier Conseil, il avait été voté la nouvelle affectation des locaux. Il est donc demandé aux structures concernées de bien vouloir faire le nécessaire, afin que le personnel de PACeM et du secrétariat Inserm puissent intégrer rapidement leurs nouveaux locaux.

La séance s'achève à 19h00

Le prochain conseil se déroulera le 25/03/2014

Vincent Procaccio, Directeur SFR ICAT

Yves Delneste, Directeur Adjoint SFR ICAT